Réception au contrôle de légalité le 16/11/2026 à 16h41
Réference de l'AR : 054-200070589-20261112-19_11_2026-DE

L'an deux mille vingt-six le 12 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 5 novembre 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.
Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel - M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick Mme SCHEFFLER Véronique – Mme MARCHAL Astrid – M. MILLET Prisca – M. IOHNER Christophe Mme COUBRONNE Laurence - Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M. GODEFROY Michael M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude - Mme ROBILLOT Fanny - M. BOUCHEZ Hubert M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme FOURCAULX Patricia - M. JOLY Philippe - Mme LORETTE Delphine M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. JADOT David – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril - M. BERNARD Philippe – Mme RAMPON Catherine M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain - M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme GEHLFUSS Virginie – Mme DEGUILI Sabine - Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. THIRION Christian – M. CERUTTI Alain - M. BAUDOUIN Cédric -
Procurations : M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick – M. MICHEL Olivier à Claude THOMAS
Excusé(e)s : -
Secrétaire de séance : M. CAPS Antony
L'assemblée dénombrait : **50 votants**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 55
Présents : 48
Pouvoirs : 2
Excusés :
Votants : 50
Date d'affichage : 18-11-2026

SUFFRAGE EXPRIME :
Pour : 50
Contre :
Absentions :

FINANCES
19-11-2026

DM 12/2026 - Budget principal – Ouverture de crédits – articles 2033 et 202 dans le cadre de la régularisation d'écritures

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, indique que dans le cadre des contrôles comptables internes, des erreurs d'écriture sur les années antérieures ont été relevées.

Les biens suivants ont été imputés à l'article 2033 « frais d'insertion », mais auraient dû être imputés directement à l'article 202 « frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme ».

N° inventaire	Désignation	Montant
CCSM-2016/2033/774	ANNONCES LEGALES ELABORATION PLUI	217.15 €
CCSM-2016/2033/775	ANNONCES LEGALES RECRUTEMENT BET	196.56 €
PLU2016MAZERULLES-2033	PLU MAZERULLES	456.98 €
	TOTAL	870.69 €

Il convient donc de régulariser par l'émission de mandat et titre. Ces opérations permettront de procéder à l'amortissement de ces biens.
Pour ce faire il convient d'ouvrir des crédits comme suit :

Dépenses d'investissement
Article 202 – frais d'études, d'élaboration, de modifications
et de révisions des documents d'urbanisme + 870.69 € TTC

Recettes d'investissement
Article 2033 – frais d'insertion + 870.69 € TTC

Ces écritures n'ont pas d'impact sur les excédents.

Réception au contrôle de légalité le 16/11/2026 à 16h41
Réference de l'AR : 054-200070589-20261112-19_11_2026-DE

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** les écritures suivantes :

Dépenses d'investissement
Article 202 – frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme + 870.69 € TTC

Recettes d'investissement
Article 2033 – frais d'insertion + 870.69 € TTC

Ces écritures n'ont pas d'impact sur les excédents.



Claude THOMAS
2026.11.16 16:25:00 +0100
Ref:12196277-18449040-1-D
Signature numérique
le Président